

Réf : DCM202433

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	29

Date de la convocation : 02/04/2024

Notifiée aux élus le : 02/04/2024

Date de l'affichage : 02/04/2024

OBJET :

DF - BUDGET ANNEXE CINÉMA
- BUDGET PRIMITIF 2024

SÉANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le QUINZE AVRIL à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué les 02 avril 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Michel AUSSANNAIRE, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Gilles TRAUJLET à Régis VIANET Arnaud FOUREL à Jean-Claude CAMPOS
Christine DUCHANGE à Michel AUSSANNAIRE
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR
Cédric BONATO à Joachim RAMS Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christian LAPISARDI

Rapporteur : Régis VIANET

- Vu les articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 du Code général des Collectivités Territoriales
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Le vote du budget primitif s'inscrit dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire présenté au conseil municipal du 20 mars 2024.

Il s'équilibre en dépenses et recettes :

1 - Section de fonctionnement

Chapitre	Libellés	BP 2023	2024
	Dépenses	227 595,00	279 057,00
011	Charges à caractère général	102 146,07	140 962,00
012	Charges de personnel	116 611,00	130 000,00
023	Virement à la section d'investissement	2 882,93	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 394,00	7 600,00
65	Autres charges de gestion courante	1,00	
66	Charges financières	560,00	495,00
<i>Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les dépenses de fonctionnement</i>			
	Recettes	227 595,00	279 057,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	20 891,87	15 135,73
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 342,00	
70	Produits des services et ventes diverses	48 000,00	60 000,27
74	Dotations, subventions et participations	154 361,13	203 921,00

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les recettes de fonctionnement

2 - Section d'investissement

Chapitre	Libellés	BP 2023	Propositions 2024
	Dépenses	58 535,00	103 100,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 342,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	21 707,00	11 200,00
20	Immobilisations incorporelles	11 200,00	
21	Immobilisations corporelles	21 286,00	1 900,00
11	RENOVATION CINEMA		90 000,00

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les dépenses d'investissement

	Recettes	58 535,00	103 100,00
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	28 551,07	4 146,41
16	Emprunts et dettes assimilées		91 353,59
021	Virement de la section de fonctionnement	2 882,93	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 394,00	7 600,00
041	Opérations patrimoniales	21 707,00	

Le Conseil Municipal, après débat, vote pour les recettes d'investissement

Il est enfin proposé au conseil municipal :

- De procéder au vote du budget primitif 2024 du budget annexe cinéma par nature avec reprise desrésultats au 31 décembre 2023.
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement
Sans vote formel sur chacun des chapitres

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PROCÈDE au vote du budget primitif 2024 du budget annexe cinéma par nature avec reprise desrésultats au 31 décembre 2023.
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement
Sans vote formel sur chacun des chapitres
- **APPROUVE** le Budget Annexe Primitif Cinéma 2024 en son entier

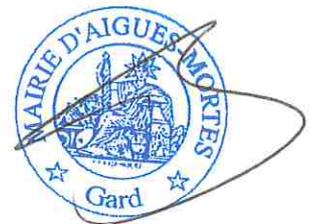
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 30 avril 2024

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 2024-33	DF - Cinéma – Budget annexe primitif 2024	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le



ID : 030-213000037-20240430-DCM202433-DE